

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2015-09-21x-01027

Référence de la demande : n°2015-01027-011-005

Dénomination du projet : 80 - SMBDSGLP : Amphibiens

Lieu des opérations : -Département : Somme -Commune(s) : 80120 - Arry,80460 - Woignarue,80230 - Boismont,80100 - Abbeville,80132 - Cahon,80120 - Fort-Mahon-Plage,80230 - Saigneville,80120 -

Bénéficiaire : SMBDSGLP / MAQUET Emmanuel

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard souhaite renouveler son autorisation de dérogation à l'interdiction de capture de 14 espèces d'amphibiens protégés dans le cadre de projets d'études et de suivis (Natura 2000, ENS ...) sur trente communes du département de la Somme.

Un rapport succinct des résultats acquis au cours de la précédente dérogation est fourni.

Les deux bénéficiaires de cette dérogation sont : Benjamin Blondel et Sabrina Langin, qui pourront après formation, en faire bénéficier des stagiaires, sous leur entière responsabilité.

Les espèces seront toutes manipulées selon les précautions d'usages formulées par la SHF et seront relâchées sur place après identification.

<http://lashf.org/wp-content/uploads/2016/11/Protocole-dhygiene-Agence-de-IEau-RM-2014-Final.pdf>

<http://lashf.org/manipulation-reglementation/>

L'ensemble des données acquises rejoindront ClicNat et le SINP.

**Le CNPN rend un avis favorable à cette dérogation pour deux années.**

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 12 septembre 2023

Signature :



Le président